



L'ARTICULATION ENTRE ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) ET DOCUMENTS D'URBANISME

Office français de la Biodiversité
Fédération des parcs naturels régionaux de France

Jeudi 5 octobre 2023

Quelques règles avant de commencer..

Pour vos interventions/questions :



Questions et Réponses



OU

Main levée pour demander la parole



Le support de présentation vous sera transmis ultérieurement.



Le webinaire est enregistré et le lien vous sera également transmis.

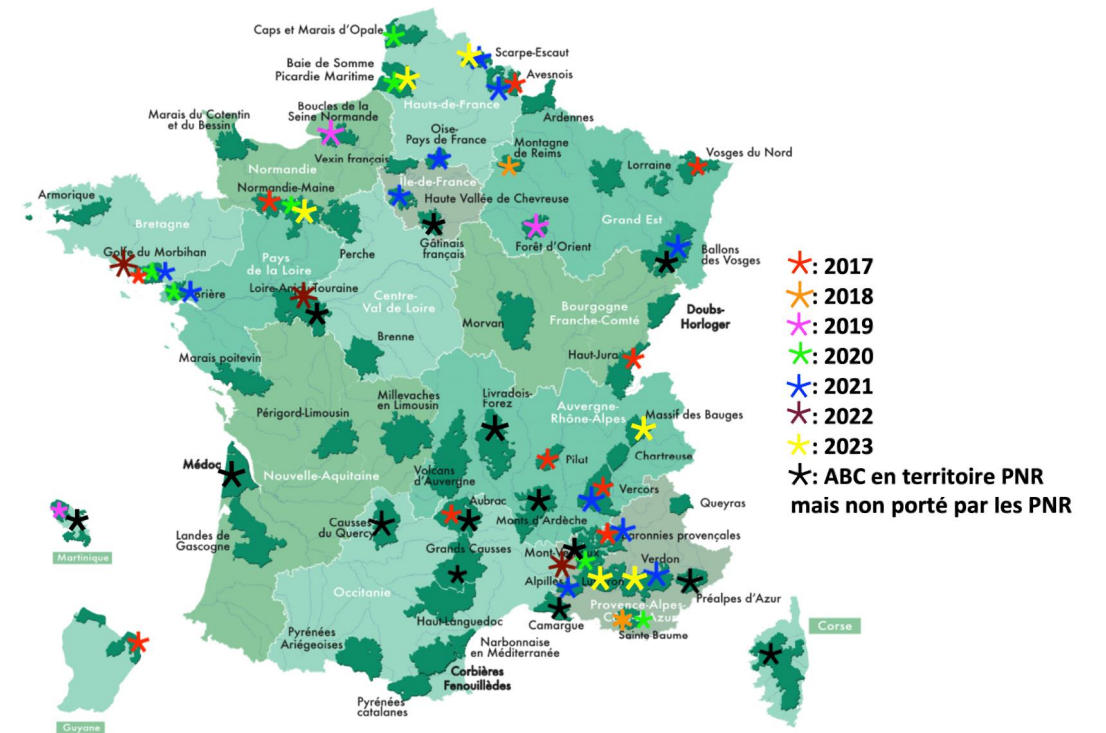
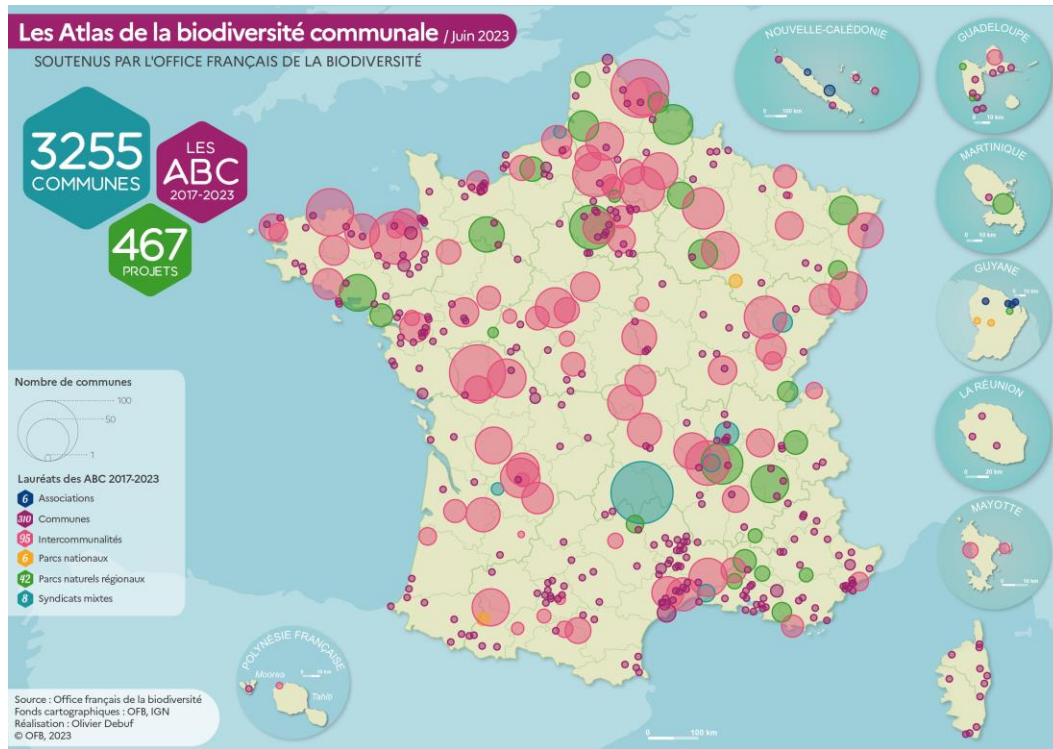
A retrouver sur :

<https://abc.naturefrance.fr/actualites/webinaire-articulation-abc-et-documents-durbanisme>



©Valentin MATHOULIN (Saül), Popote (sentier Roche Bateau), juillet 2019

Les Atlas de la biodiversité communale



Au programme

13h30 : Accueil et introduction

13h35 : Traduire l'ABC dans les documents d'urbanisme : trucs et astuces

- Sylvie Vanpeene, ingénieure-chercheuse à l'INRAE, Aix-en-Provence - Centre de ressources Trame verte et bleue

13h50 : Comment prendre en compte la biodiversité dans un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ? Le cas de la communauté de communes La Grandvallière dans le PNR du Haut-Jura

- Matthieu Peroz, chef de service « Développement territorial & Pays » au Parc naturel régional du Haut-Jura
- Christian Bruneel, 1er Vice-Président de la Communauté de communes de La Grandvallière

14h10 : Échanges

14h25 : Mot de conclusion



ABC Saint-Loup-Terrier © Céline Lecomte OFB

Traduire l'ABC dans les documents d'urbanisme : trucs et astuces

Sylvie Vanpeene, ingénieure-chercheuse à l'INRAE, Aix-en-Provence - Centre de ressources Trame verte et bleue

« Trucs et astuces » pour transcrire un ABC dans un plan local d'urbanisme

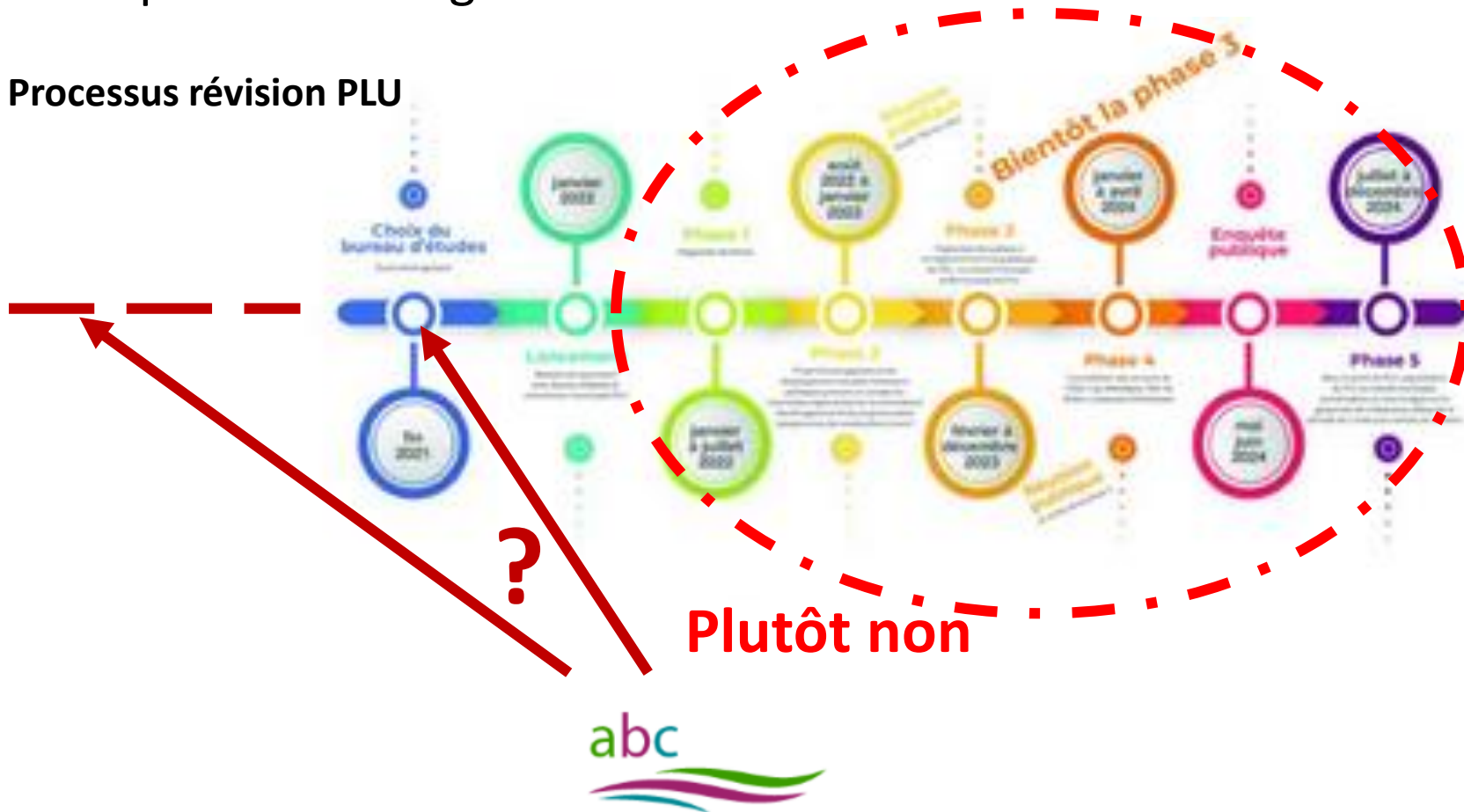
Premiers retours d'expériences



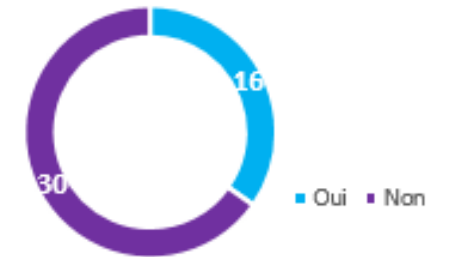
Veiller à l'articulation des calendriers d'élaboration / révision PLU(i) et de l'ABC

Deux processus longs : environ 3 ans

Processus révision PLU



L'ABC a-t-il permis d'alimenter le PLU ?



Réalisation de l'ABC par rapport à la production/révision du PLU(i)



46 réponses traitées

Avoir une cohérence entre échelle spatiale et compétence planification

Compétence communale

PLU



ABC

Compétence intercommunale

PLUi



ABC



ABC Intercommunal

- En concertation avec l'intercommunalité
- Se coordonner pour couvrir toutes les communes
- Utiliser une méthode identique
- Produire les résultats sous le même format

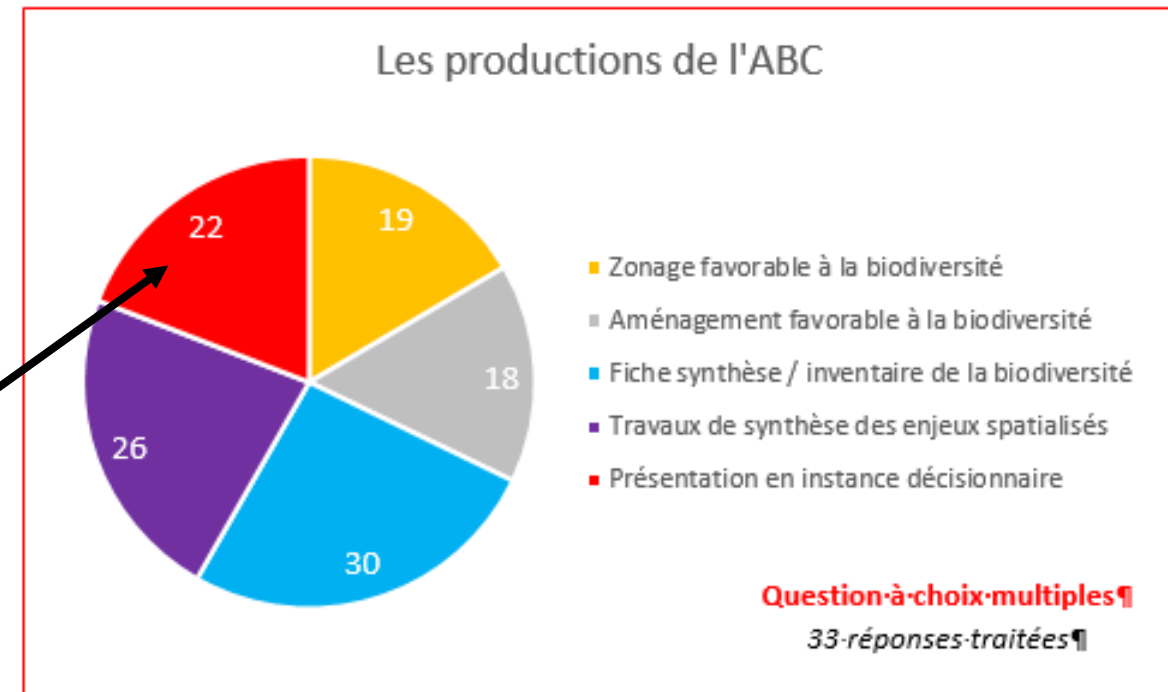
- Impliquer toutes les communes
- Faire des zooms sur les secteurs à enjeux
- Avoir une communication au plus proche des citoyens (appropriation)

Faire participer les élus et services techniques « aménagement et planification »

- Si possible dès la préparation du lancement de l'ABC
- Si possible dans le comité de pilotage de l'ABC
- **A minima dans la phase de restitution des résultats**

Et s'assurer que les documents, fichiers géolocalisés, cartes de synthèse des enjeux leurs soient bien transmis et restent connus

Cela aide aussi...



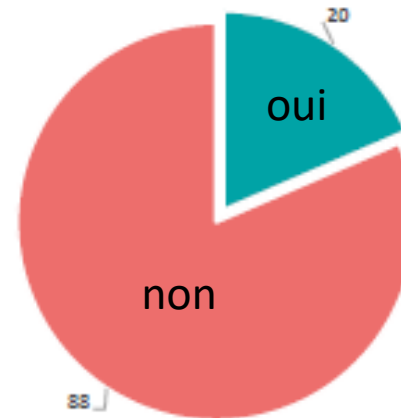
Faire connaître l'ABC auprès des acteurs territoriaux de l'aménagement

CAUE, Agences d'urbanisme,
bureaux d'étude
PNR



Services de l'Etat (DDT(m),
DREAL) pour alimenter le
porter à connaissance de
l'Etat

Avez-vous déjà consulté un ABC
dans le cadre d'un PLU(i) ?



Avez-vous déjà travaillé sur une
collectivité qui avait un ABC ?



Selon vous l'ABC a-t-il eu une contribution
dans l'élaboration de PLU(i) ?

Assurer une transition entre l'élaboration de l'ABC et celle de sa mise en œuvre/son suivi

Animateur
ABC



Productions de l'ABC

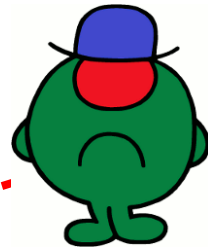
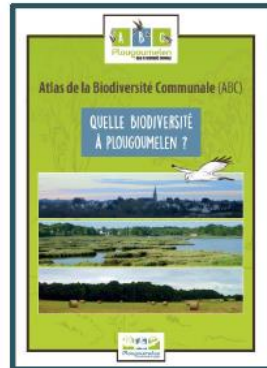
Cartographies
d'occupation du sol, de
continuités écologiques.



Des listes d'espèces
identifiées sur un
territoire



Plan d'actions à mener
sur le territoire



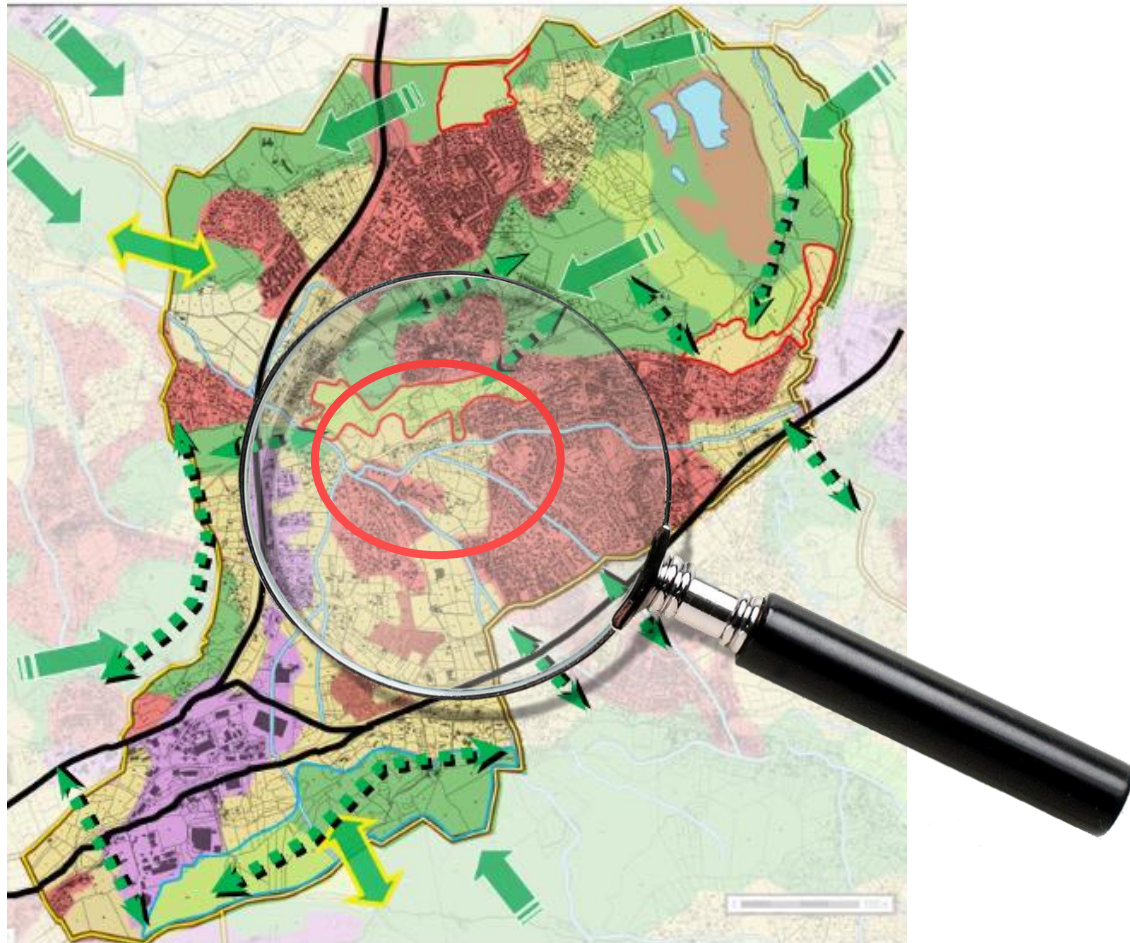
QUEL EST
L'OBJET DE CETTE
RÉUNION DÉJÀ ?

De vous présenter
les résultats de
l'ABC

Et aussi de définir qui prend
le relais maintenant pour son
utilisation pour la révision du
PLU

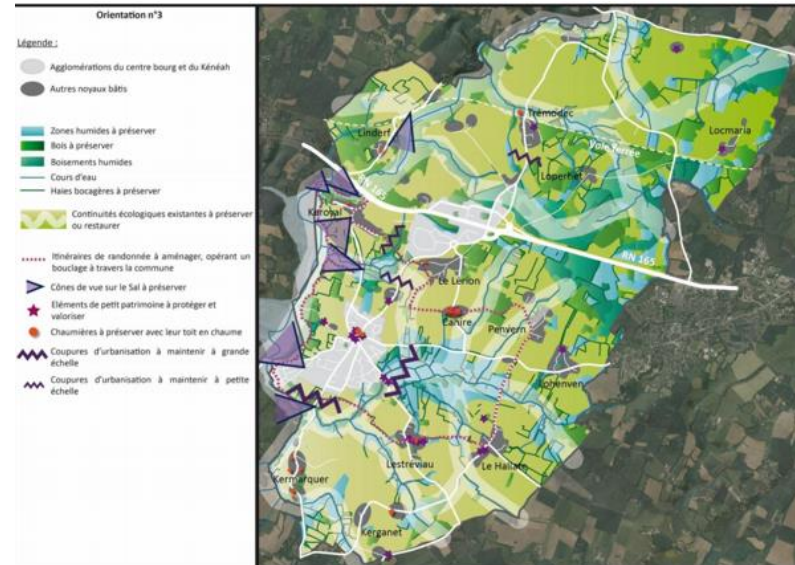
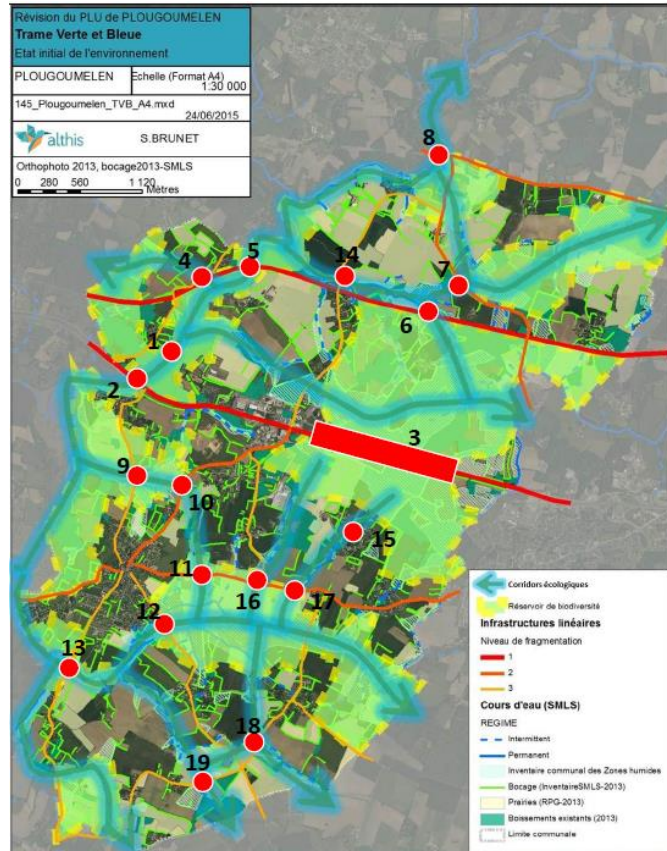


Garantir l'utilisation de l'ABC dans le PLU : cartographie de synthèse des enjeux et identification à la parcelle des « zones à enjeux »



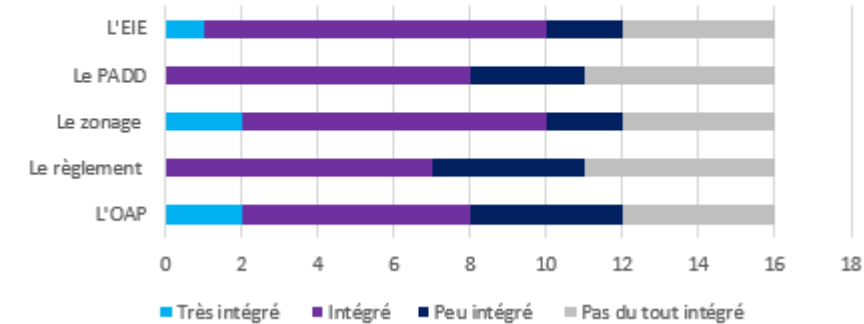
Cartographie : sous trame continuum hydrophile
En vert la zone de restauration et de maintien Haies à embellir et renforcer →

Traduire les résultats de l'ABC dans les parties opposables aux tiers du PLU (i)



À une orientation du PADD

Intégration de l'ABC dans les documents d'urbanisme



Jusqu'à des dispositifs dans le règlement écrit et le règlement graphique

Le règlement écrit, et le règlement graphique (également appelé plans de zonage) sont opposables aux autorisations d'urbanisme dans un rapport de conformité. Plusieurs dispositifs en faveur de la biodiversité ont été intégrés à ces documents du Plan Local d'Urbanisme.

Tout d'abord, des zonages protecteurs ont été retenus pour la préservation des espaces participant des continuités écologiques. Il s'agit des zonages :

- ❖ Nds : espaces remarquables du littoral: toute construction y est interdite, à quelques rares exceptions (défense, sécurité civile, ...). Toutefois dans certaines conditions les aménagements nécessaires à l'ouverture au public et à la gestion de la fréquentation de ces espaces peuvent être autorisés (après enquête publique ou mise à disposition du public).
- ❖ Na : parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages: les constructions nouvelles y sont interdites. Seules sont possibles les extensions mesurées des constructions préexistantes.
- ❖ Azh et Nzh : zonages protecteurs des zones humides inventoriées. La distinction s'opère selon que les espaces concernés sont ou non exploités par l'activité agricole. Dans les deux cas le règlement interdit toute construction, tout exhaussement, affouillement et comblement.

Du diagnostic trame verte et bleue de l'ABC repris dans l'état initial de l'environnement

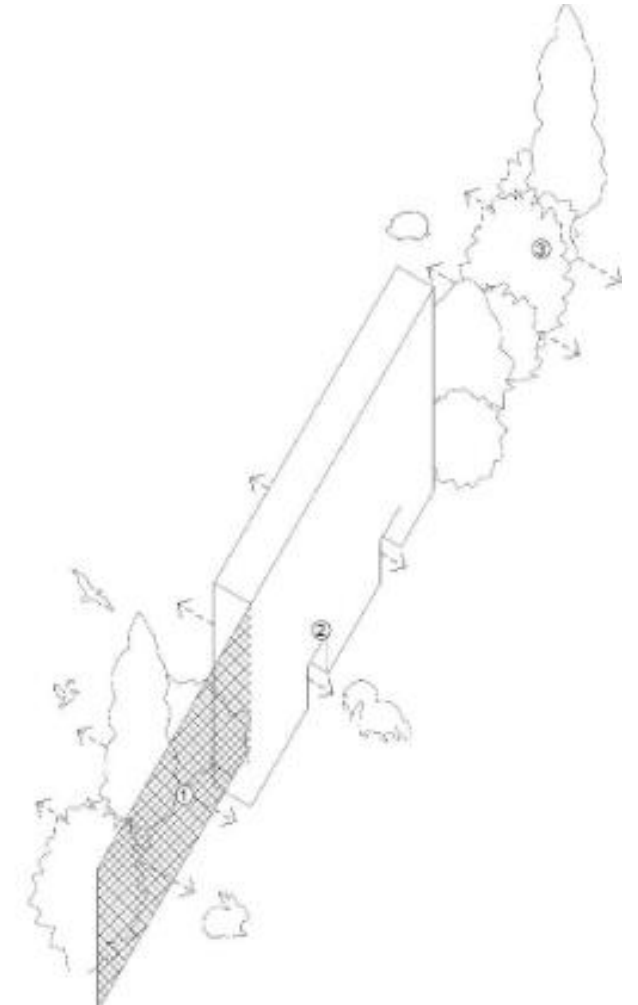
Utiliser l'ABC dans l'élaboration des OAP « continuités écologiques » (obligatoires)

**Grâce à un plan d'actions d'ABC précis et traductible
par les outils du PLU**

*Développer les continuités écologiques entre les espaces privés autant au niveau du sol
qu'à celui de l'arbre*

*Les couronnes arborées situées sur des terrains voisins en contact les unes avec les
autres, favorisent les continuités écologiques.*

*Le traitement des clôtures pour permettre déplacement et le franchissement des
espèces d'un terrain à l'autre via des franchissements ponctuels.*



En résumé

- Articulation des calendriers ABC / PLU(i)
- Cohérence échelle spatiale et compétence planification
- Participation des élus et des services « aménagement et planification » à l'ABC
- Porter-à-connaissance de l'ABC auprès des acteurs territoriaux de l'aménagement
- Transition entre élaboration de l'ABC et mise en œuvre/suivi
- Cartographie de synthèse des enjeux et identification à la parcelle si enjeux
- Traduction des résultats de l'ABC dans les parties opposables aux tiers du PLU (i)
- ABC précis pour nourrir l'élaboration des OAP « continuités écologiques »




Retour d'expérience

Comment prendre en compte la biodiversité dans un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ? Le cas de la communauté de communes La Grandvallière dans le PNR du Haut-Jura

- **Matthieu Peroz**, chef de service « Développement territorial & Pays » au Parc naturel régional du Haut-Jura
 - **Christian Bruneel**, 1er Vice-Président de la Communauté de communes de La Grandvallière
-

**Comment prendre en compte la biodiversité
dans son PLU & quel lien avec un éventuel ABC ?**
Exemple de la Grandvallière

- 
1. Quel contexte en Grandvallière ?
 2. Quel impact des documents-cadres ?
 3. Quel calendrier des démarches PLUi & ABC ?
 4. Quel traitement des milieux à enjeu environnemental ?
 5. Conclusion sommaire

1. Quel contexte en Grandvallière ?

La Grandvallière :

- **Une petite intercommunalité rurale** (8 communes avec ≈ 5500 hab sur 176 km²) :
 - de montagne (≈ 900 m d'alt.),
 - agricole (3 AOP fromagères) et
 - touristique (≈ 2000 lits)
- **Intégrée dans un Syndicat mixte de PNR :**
 - avec une Charte réclamant la protection des ZHumides dans les documents de planification
 - ayant un objet Pays & un SCoT réalisé à cette échelle en régie
 - avec pour un agent en charge du PLUi, hébergé au Parc et mis à disposition de la CCLGrandvallière

Lois Montagne & littoral...

SRADDET, Charte de PNR

Confor
mité

Compa
tibilité

Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)

Compa
tibilité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Règlement (zonage et règles écrites)

Orientations d'amgt & de progr. (OAP)

Confor
mité

Compa
tibilité

Permis d'aménager, Permis de construire, Déclaration préalable

2. Quel impact des documents-cadres ?

Orientations / prescriptions de la Charte du PNR et du SCoT de Pays :

- **Des réservoirs de biodiversité à conserver par un zonage non constructible spécifique**
> voir règlement de la zone NBiodiversité et des ZHumides
- **Des corridors écologiques bleus à conserver et autres à protéger**
> discussion locale au cas par cas pour les ripisylves, haies, murets...

Autorisations en zone NB (zone naturelle en cœur de biodiversité prioritaire) :

- Aménagements intérieurs et installations techniques de l'existant
- 1 extension par logement limitée à 25% & 200 m² au sol au total
- Aménagements et travaux liés et nécessaires à la valorisation écologique, paysagère et pédagogique des milieux naturels

Autorisations en zones humides repérées ou non sur plan :

- Aménagements intérieurs et installations techniques des constructions existantes
- Travaux et constructions légères et démontables, liées et nécessaires à la valorisation écologique, paysagère et pédagogique des milieux naturels
- Travaux et constructions nécessaires au fonctionnement des services publics et d'intérêt collectif :
 - Dont l'implantation est justifiée par une nécessité technique impérative, sans alternative possible d'évitement ;
 - Dont la surface non perméable correspond à 30% maximum de l'unité foncière et...
 - Pour lesquels toute destruction du milieu naturel devra faire l'objet de compensations conformes au SDAGE

Interdiction de nouveaux seuils

Autorisations en boisements repérés sur plan :

- Coupe et taille courantes d'entretien, ébranchages... n'ayant pas pour effet de modifier de façon permanente ou de supprimer un élément
- Abattage d'un arbre, justifié par une nécessité technique et compensé par la plantation d'un arbre ou arbuste d'essences locales de la liste jointe

3. Quel calendrier des démarches PLUi & ABC ?

Frise chronologique :

▪ du PLUi



Prescription & recrutements

Diagnostic & 1er PADD

PADD repris, arrêt & approbation

2017



2018



2019



2020



2021



▪ de l'ABC

Lancement en CoPil PLUi

Inventaires professionnels sur les « couronnes urbaines »

Réunions publiques & diffusion d'outil participatif

Sorties mobilisatrices

Rendus conclusifs en CoPil PLUi

4. Quel traitement des milieux à enjeu environnemental ?

Inventaires avec hiérarchisation des enjeux environnementaux :

- **Si secteur de « couronne urbaine » avec fort enjeu**
> critère environnemental « éliminatoire » donc basculement de la zone en ENAF
- **Si secteur de « couronne urbaine » avec enjeu modéré**
> traitement au sein d'une OAP sectorielle pour intégrer la « nature en village »
- **Si milieu identitaire à enjeu**
> OAP thématique de protection des pelouses sèches et pré-bois, en tant que participant à la TVB

Secteurs envisagés	Centralité	Accessibilité	Réseaux et voiries	Risques	Paysage et exposition	Agriculture	Environnement	TOTAL	Conclusion quant à une réelle urbanisation future → Classement en zone 1AUR, 1AUB, 1AUT ou 1AUE
Secteur des Guillons Sud – 1AUR	1	1	1	1	1	1	-1 X	5	Secteur non retenu (enjeux environnementaux)
Secteur Sous le lotissement – 1AUR	0	1	0	1	0	0	-1 X	1	Secteur non retenu (enjeux environnementaux)
Secteur de la Croix – 1AUR	1	1	1	1	0	0	-1 X	3	Secteur non retenu (zone humide)
Secteur des Guillons Est – 1AUR	1	1	1	1	0	0	1	5	Secteur retenu dans son entièreté
Secteur du Crêt Nord – 1AUR	1	0	0	1	0	1	1	4	Secteur retenu dans son entièreté

Voir slide suivante

« Conservation, dans la mesure du possible, des affleurements rocheux et des pelouses sèches/calcaires présents en pré-bois et zones d'estives »

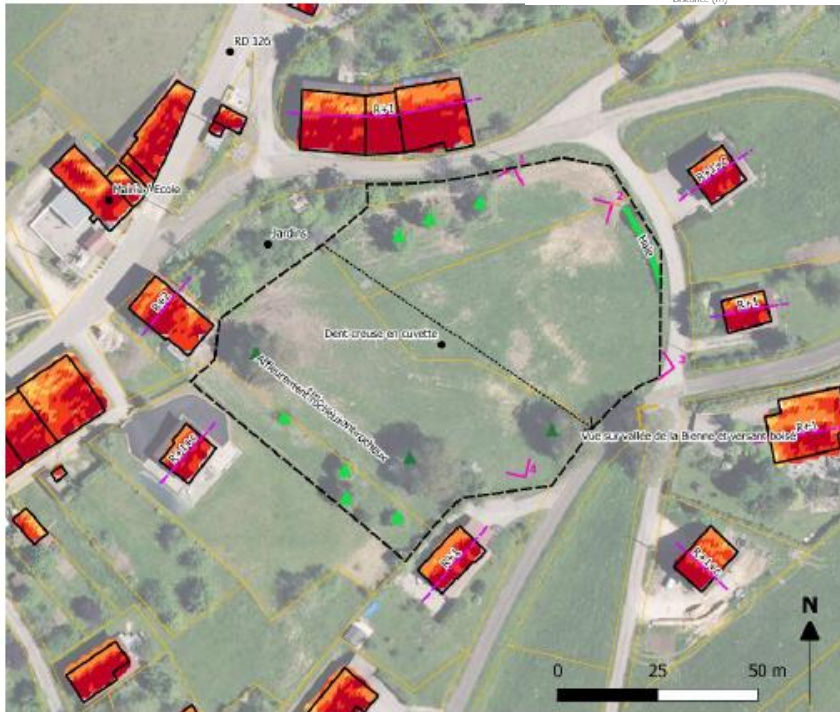
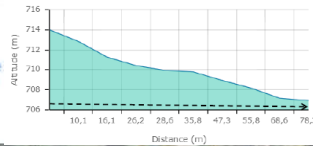
4. Quel traitement des milieux à enjeu environnemental ?

1. État des lieux

Raison de l'OAP : Dent creuse > 2500 m²

Zonage du PLUi : UC / Surface totale OAP : 0,73 hectare

Détail des surfaces de l'OAP : UC : 0,73 hectare



Éléments généraux

- ☐ Secteur OAP
- Profil altimétrique
- ▭ Découpage parcellaire
- ⤴ Site de prise de photo (voir après)
- Informations complémentaires

Éléments de morphologie urbaine

- ▭ Bâtiment
- Orientation des façades - Hauteur des constructions
- Exposition des toitures aux irradiations solaires
- Très faible irradiation solaire

- Faible irradiation solaire
- Moyenne irradiation solaire
- Bonne irradiation solaire
- Très bonne irradiation solaire

Enjeux patrimoniaux

- ⤴ Vues depuis le secteur

Enjeux écologiques

- ▲ Enjeu écologique modéré (arbre)
- ▲ Enjeu écologique fort (arbre remarquable)
- Enjeu écologique fort
- Enjeu écologique modéré

2. Principes d'organisation spatiale



Éléments généraux

- ☐ Secteur OAP
- ▭ Découpage parcellaire

Habitat

- ▭ Environ 6 logements cumulés en habitat individuel et intermédiaire et/ou conventionné

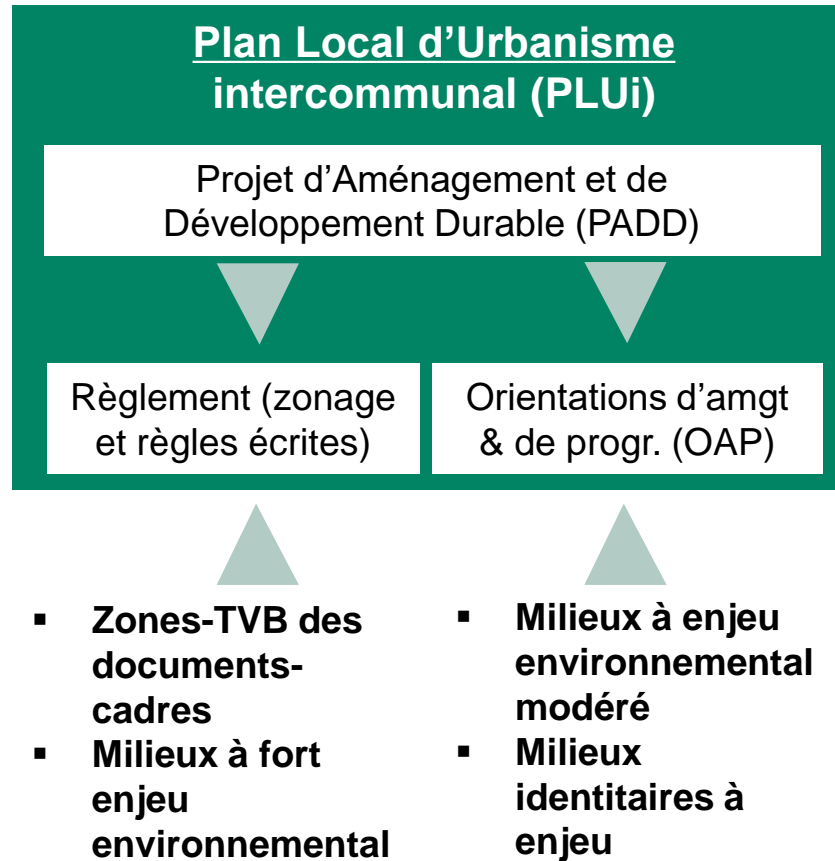
Mobilité

- Accès principal
- Connexion douce

Environnement

- ▭ Espace collectif végétalisé et paysager
- ▲ Arbre à préserver
- Affleurement rocheux à préserver

5. Conclusion sommaire



Questions et réponses

Actualités

Séminaire « Les territoires célèbrent les 30 ans de la Loi Paysage »

- Mercredi 18-vendredi 20 octobre 2023 à Strasbourg et PNR Vosges du Nord

Inscription : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/agenda/federation/les-territoires-celebrent-les-30-ans-de-la-loi-paysage>

Webinaires : Les OAP relatives à la mise en valeur des continuités écologiques dans les PLU

- 17 novembre, 24 novembre et 1^{er} décembre

Plus d'informations : <https://formation.ofb.fr/content/webinaires-les-orientations-d%E2%80%99am%C3%A9nagement-et-de-programmation-oap-relatives-%C3%A0-la-mise-en>

Rencontres Biodiversité et Territoires

- Mardi 12-mercredi 13 décembre à Montpellier (Parc des expositions)
- Des ateliers diversifiés (aménagement, mobilisation, financement, changement climatique...)
- Remise de la 1^{ère} édition des Trophées des ABC

Pré-inscriptions ouvertes !

Lien : ofb.gouv.fr/les-rencontres-biodiversite-et-territoires

Campagne de financement ABC 2024 à venir !

